

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Cergy-Pontoise Le : 15/02/2022 Et Publication ou notification du : 15/02/2022
---

L'an 2022, le lundi 7 février 2022 à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/02/2022.

**Présents** : M. Bruno HUISMAN, Maire,  
Mmes : Marie-Annick DOMINGUES, Martine SALLON, Gwenaëlle UGUEN, Sylvia PELC, MM : Pascal GASQUET, Philippe MARION, William SCHLEGEL, Michel SOUTIF, Philippe MAUDET

Absents : M. Laurent de GAULLE ayant donné procuration à Mme Anne SAGLIER  
M. Eric DEFOSSE ayant donné procuration à Mme Gwenaëlle UGUEN  
Mmes Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Yasmina BOUFOUDI

**A été nommée secrétaire** : Anne Saglier

### OBJET DES DELIBERATIONS

#### SOMMAIRE

- 2022 – 001 – DEBAT SUR LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
- 2021-002– APPROBATION DE LA MISSION NUMERIQUE ET AUDIOVISUELLE POUR VALMONDOIS

### 2022 – 001 – DEBAT SUR LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de rationaliser le fonctionnement des prestations municipales dédiées à l'école Robert Hoffmann et de transférer ainsi les activités de la caisse des écoles à la commune, Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur la dissolution de la caisse des écoles dont la clôture est prévue en 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.212.10 du code de de l'éducation autorisant la dissolution de la caisse des écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes, pendant plus de trois années ;

Considérant qu'il n'y aura plus de vote de budget pour la caisse des écoles à partir de l'année 2021 et que les dépenses seront transférées sur le budget de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

DECIDE la dissolution de la caisse des écoles dont la clôture interviendra à l'issue des trois ans exigés, soit 2022 ;

DIT QUE l'actif, le passif et le solde de trésorerie du budget de la caisse des écoles seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture ;

DIT QUE le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vote pour : Unanimité

### Abstention : 02021-002– APPROBATION DE LA MISSION NUMERIQUE ET AUDIOVISUELLE POUR VALMONDOIS

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération de 26 mai 2020 portant délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal ;

Vu le projet de budget,

Vu les manifestations culturelles programmées à l'agenda culturel 2022,

Considérant l'intérêt de promouvoir en enregistrant et diffusant les actions entreprises par les différents acteurs de la vie culturelle et sociale de la commune de Valmondois,

Considérant la nécessité de répertorier et d'archiver le patrimoine et les événements de Valmondois qui ont pour but d'enrichir le site internet de la collectivité,

Considérant que la nouvelle version du site internet de Valmondois appelle de nouveaux contenus, notamment en matière audiovisuelle et numérique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité,

DECIDE de confier à la société GIL ESTEBAN une mission numérique et audiovisuelle pour promouvoir les différents acteurs de la commune ;




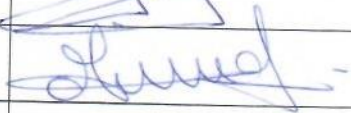
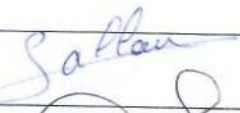

DIT QUE les montants correspondants seront inscrits, en dépense et en recette, au budget.

Vote pour : Unanimité






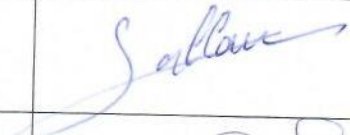
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30.

Approbation du PV du... 07/02/22...

Séance du Conseil municipal du ... 15/03/22

NOM ET PRÉNOM	Signature	NOM ET PRÉNOM	Signature
HUISMAN Bruno		BOUFOUDI Yasmina	
DEFOSSE Eric		DOMINGUES Marie-Annick	
UGUEN Gwenaelle		MAUDET Philippe	
De GAULLE Laurent		PELC Sylvie	
SAGLIER Anne			
SOUTIF Michel			
MINAUD-HERMOUET Gaëlle			
SCHLEGEL William			
MARION Philippe			
SALLON Martine			
GASQUET Pascal			

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/22**

NOM ET PRÉNOM	Signature	NOM ET PRÉNOM	Signature
HUISMAN Bruno		BOUFOUDI Yasmina	
DEFOSSE Eric		DOMINGUES Marie-Annick	
UGUEN Gwenaelle		MAUDET Philippe	
De GAULLE Laurent		PELC Sylvie	
SAGLIER Anne			
SOUTIF Michel			
MINAUD-HERMOUET Gaelle			
SCHLEGEL William			
MARION Philippe			
SALLON Martine			
GASQUET Pascal	